

## Communiqué de presse

Créteil, le 31 mai 2023

# Grand Paris Sud Est Avenir prépare son Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme réglementaire est destiné à encadrer les projets d'aménagement dans les 16 villes membres de GPSEA, afin d'assurer un développement cohérent et maîtrisé du territoire, dans le respect des identités communales. Une première réunion publique d'information est proposée en format visioconférence, le 14 juin 2023.

### **Qu'est-ce qu'un PLUi ?**

Document réglementaire élaboré pour les 15 prochaines années, le PLUi détermine les principes d'aménagement et de développement à l'échelle territoriale, dans une logique de synergie entre les villes tout en préservant les identités communales.

Son élaboration donne l'occasion de réfléchir collectivement avec l'ensemble des acteurs et des habitants de manière concertée et partenariale, à la construction d'un projet de territoire innovant et tenant compte des grands enjeux actuels et à venir, notamment celui de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

### **Quels sont les objectifs poursuivis par le PLUi de GPSEA ?**

Avec son PLUi, Grand Paris Sud Est Avenir porte un projet politique ambitieux en faveur d'un développement maîtrisé et équilibré, adapté aux spécificités de son territoire, entre préservation du cadre de vie et renforcement de son attractivité à l'horizon 2030.

Le PLUi a pour ambition d'articuler développement économique, besoins en logements, transports, services et commerces et résilience du territoire, préservation des espaces naturels, santé en ville et plus largement de répondre aux objectifs de développement durable.

### **En quoi le PLUi touche le quotidien des habitants et usagers du territoire ?**

Le PLUi nous concerne tous. Il aborde de nombreuses thématiques du quotidien : l'habitat, les mobilités, le développement économique, la biodiversité ou encore les commerces.

Concrètement, il permet notamment de connaître :

- Les possibilités de construction : localisation, règles de construction (forme de l'habitat, raccordement aux réseaux, espaces, stationnement), usages du foncier (habitation, service, activité) ;

- Le patrimoine naturel, paysager et architectural à protéger, valoriser et développer ;
- Les grands projets d'aménagement et de transport prévus...

### **Quels sont les objectifs de la concertation ?**

Grand Paris Sud Est Avenir lance aujourd'hui la concertation permettant à toutes celles et ceux qui font vivre le territoire de s'exprimer à la fois à l'échelle communale mais aussi intercommunale. La concertation est donc l'occasion, pour le plus grand nombre, de s'informer sur ce projet mais aussi de pouvoir contribuer à son élaboration.

### **Quand commence la concertation ?**

La concertation s'ouvre avec une première réunion publique d'information, proposée le mercredi 14 juin 2023 en visioconférence. Elle aura pour objectif de faire connaître et faire comprendre la démarche. Après un temps de présentation, les participants pourront poser des questions et réagir à ce qui leur aura été exposé. Tous les habitants et acteurs du territoire peuvent librement participer à cette réunion en se connectant dès 19h sur le site internet [www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr) (un lien vers la visioconférence sera publié sur le site, dans un article dédié).

La concertation se poursuivra ensuite jusqu'à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prévue au printemps 2025.

### **Comment participer ?**

Toutes les informations relatives au PLUi seront mises en ligne progressivement sur le site [www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr), dans une page dédiée.

Le dossier de projet de PLUi sera consultable à ses différents stades d'élaboration, avec un registre dédié aux remarques sur le projet :

- dans les locaux de Grand Paris Sud Est Avenir : Europac, 39 rue Auguste Perret, 94046 Créteil ;
- dans les mairies des communes membres.

Vous pouvez également faire part de vos remarques :

- Par courrier à :

Monsieur le Président de Grand Paris Sud Est Avenir  
Europarc  
14, rue Le Corbusier  
94046 CRETEIL Cedex

- Par mail à l'adresse : [plui.concertation@gpsea.fr](mailto:plui.concertation@gpsea.fr)

Grand Paris Sud Est Avenir est un Établissement Public Territorial appartenant à la Métropole du Grand Paris, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce territoire de 100 km<sup>2</sup>, avec ses 16 communes et ses 321 769 habitants, est à la fois le poumon vert et un pôle de développement majeur de la Métropole du Grand Paris.